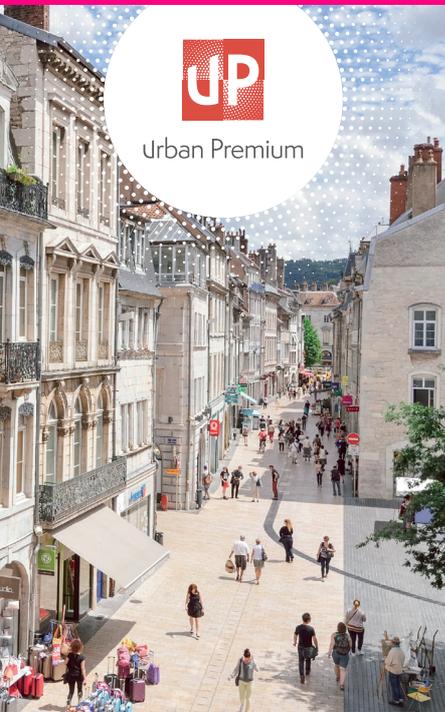




Urban Premium



CARACTÉRISTIQUES DE LA SCPI

- **Forme juridique**
SCPI à capital fixe
- **Date d'immatriculation**
24/04/2022
- **N° RCS**
Paris 912 692 084
- **Date d'expiration**
19/04/2037
- **Durée de vie**
15 ans
- **Capital maximum statutaire**
73 010 325 euros
- **Capital social**
760 325 euros
- **Visa AMF n°22-04**
du 17/05/2022
- **Société de Gestion**
URBAN PREMIUM
- **Agrément AMF**
GP-10000021 du 08/06/2010

ÉTAT DU PATRIMOINE

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet www.urban-premium.com, onglet « Nos réalisations », afin de prendre connaissance du patrimoine des SCPI et de consulter les reportages photos et vidéos relatifs aux livraisons des actifs.

www.urban-premium.com

URBAN PIERRE n°6

Société Civile de Placement en Immobilier - DÉFICIT FONCIER

Bulletin Trimestriel d'Information n°6

Période analysée : 1^{er} trimestre 2024 // Période de validité : 2^e trimestre 2024

ÉDITO

Chers associés,

Ce nouveau bulletin d'information de la **SCPI URBAN PIERRE N°6**, vous permet de suivre l'actualité votre investissement.

L'augmentation de capital de la SCPI URBAN PIERRE N°6 est actuellement ouverte à la souscription. Sur le 1^{er} trimestre de l'année, cette dernière a permis de collecter 524 000 €. Au 31 mars 2024, le montant des capitaux collectés s'élève ainsi à 34 622 775 €.

La souscription reste ouverte en 2024 et se clôturera, pour cette année, le 27 décembre 2024.

Dans le cadre de son programme d'investissement, votre SCPI URBAN PIERRE N°6 a fait l'acquisition ce trimestre de 2 actifs immobiliers respectivement situés à Honfleur (14) et Nice (06). Des opportunités d'investissement sont en cours d'étude afin de compléter le patrimoine de votre SCPI. Nous vous invitons à en prendre connaissance au verso de ce bulletin dans la rubrique « OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT ».

Concernant les immeubles déjà acquis, les travaux se poursuivent dans les délais d'exécution prévus par la maîtrise d'ouvrage.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Samuel KARSENTY,
Gérant Immobilier

ÉVOLUTION DU CAPITAL

	31/12/2022	31/12/2023	31/03/2024
Nombre d'associés	518	879	887
Nombre de parts	37 165	68 287	69 335
Mouvements de parts	37 165	24 732	1 048
Prime d'émission en euros	2 742 650 €	5 121 525 €	5 155 400 €
Capitaux collectés (nominal + prime d'émission) en euros	18 537 775 €	34 098 775 €	34 622 775 €

MARCHÉ DES PARTS

	Exercice 2022	Exercice 2023	1 ^{er} trimestre 2024
Émission parts nouvelles	37 165	31 122	1 048
Ordres de vente en attente*	-	-	-
Transactions hors marché*	-	-	-

* nombre de parts

Pour information, aucune transaction n'a eu lieu sur le marché secondaire depuis la création de la SCPI.

DISTRIBUTION

La SCPI URBAN PIERRE N°6 ne devrait commencer à percevoir des loyers qu'à partir du 1^{er} semestre 2025, après la mise en location des premières acquisitions.

Les potentiels acomptes sur dividendes pourraient être envisagés à compter du 2nd semestre 2025.

ÉTAT DU PATRIMOINE

Au 31 mars 2024, votre SCPI URBAN PIERRE N°6 est en cours de constitution.

SOUSCRIPTION

Pour rappel, la SCPI URBAN PIERRE N°6 a reçu le visa n°22-04 de l'Autorités des Marchés Financiers en date du 17 mai 2022.

Le prix de souscription de la part est de 500 €, avec un minimum de 10 parts, soit une souscription de 5 000 €

Valeur nominale : 425 €

Prime d'émission : 75 €

Prix de souscription : 500 €

La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au dernier jour du mois au cours duquel est intervenue la souscription accompagnée du règlement.

La souscription de l'année 2024 se clôturera le 27 décembre 2024.

PATRIMOINE DE LA SCPI

Adresse	Date d'acquisition	Nombre de lots	Surface habitable (m ²)	Prix d'acquisition hors droits hors travaux (€)	Situation locative au 31/03/2024
Douai (59) 107, rue Saint-Samson	28/12/2022	16 logements	705 m ² (et 68 m ² de surfaces annexes)	1 030 000 €	En cours de rénovation
Agen (47) 48, rue Mirabeau	28/12/2022	12 logements	602 m ² (et 168 m ² de surfaces annexes)	950 000 €	En cours de rénovation
Saintes (17) 77-79, avenue Gambetta	25/01/2023	8 logements	343 m ²	485 425 €	En cours de rénovation
Niort (79) 6, place du Pilori	21/02/2023	10 logements	480 m ² (et 88 m ² de surfaces annexes)	400 000 €	En cours de rénovation
Vichy (03) 8, place de la Source de l'Hôpital	24/02/2023	17 logements 1 commerce	941 m ² de logements 44 m ² de commerce (et 155 m ² de surfaces annexes)	879 405 €	En cours de rénovation
Chatou (78) 6, rue Camille Perrier	06/10/2023	3 logements	335 m ² (et 44 m ² de surfaces annexes)	540 763 €	En cours de rénovation
Nîmes (30) 1, rue Bourdaloue	03/11/2023	15 logements	740 m ² (et 143 m ² de surfaces annexes)	1 350 000 €	En cours de rénovation
Cannes (06) 17, avenue du Roi Albert	27/12/2023	9 logements	479 m ² (et 331 m ² de surfaces annexes)	1 996 000 €	En cours de rénovation
Honfleur (14) 22, rue de la République	27/12/2023 (tranche 1)	4 logements	220 m ²	172 971 €	En cours de rénovation
2-4-6, rue des Prés	15/02/2024 (tranche 2)	3 logements	238 m ²	186 614 m ²	
Nice (06) 293, avenue de Pessicart	27/02/2024	10 logements	574 m ² (et 374 m ² de surfaces annexes)	2 280 000 €	En cours de rénovation
TOTAL		107 logements 1 commerce	5 652 m² de logements 44 m² de commerce (et 1 101 m² de surfaces annexes)	10 271 178 €	

FOCUS ACQUISITION

**HONFLEUR (14)**
22, rue de la République (tranche 2)**Date d'acquisition : 15 février 2024**

L'acquisition porte sur un droit réel immobilier (usufruit) de 3 appartements et de 3 stationnements au sein d'un belle copropriété.

Le projet consiste en la rénovation de 3 appartements 2 T3 et 1 T4. 3 places de stationnement complètent cette acquisition.

**NICE (06) – 293, avenue de Pessicart****Date d'acquisition : 27 février 2024**L'acquisition porte sur un ensemble immobilier sur les hauteurs de Nice. Il s'agit de 2 corps de bâtiment offrant une vue dégagée sur un parc arboré. Le projet de réhabilitation prévoit la création de 10 logements pour une surface habitable d'environ 574 m². Chaque logement disposera d'une surface extérieure ainsi que d'une place de stationnement.

OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

**LILLE (59)**Avec une agglomération de plus de 1 000 000 d'habitants, Lille se positionne comme la ville principale du Nord de la France. Elle bénéficie d'un emplacement privilégié à la croisée des grands axes européens étant donné sa proximité avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et le Royaume-Uni. L'opportunité porte sur un immeuble du centre-ville, et se compose de 12 appartements pour une surface totale de 496 m², ainsi qu'un commerce de 50 m² au rez-de-chaussée.**TOURCOING (59)**

Située au sein de l'agglomération lilloise, la commune de Tourcoing comptabilise près de 100 000 habitants. L'immeuble étudié se situe dans le centre-ville de Tourcoing, à proximité de la mairie et à 1 km de la gare, et se compose de 15 appartements répartis sur 3 niveaux.

■ Arbitrage.

Néant

■ Rappel de l'engagement de détention de parts.

Le souscripteur bénéficie de l'imputation du déficit foncier, généré par les travaux d'entretien, de réparation et l'amélioration engagés par la SCPI, sur ses revenus fonciers puis sur son revenu global dans la limite annuelle de 10 700 euros. En contrepartie, le souscripteur s'est engagé à conserver ses parts pendant une période de 3 ans à compter de la dernière année d'imputation du déficit foncier sur son revenu global.

■ Plus-values.

Les plus-values potentielles seront, en l'état actuel du droit applicable, soumises à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux.

La rentabilité d'une SCPI « Déficit foncier » ne peut être appréciée qu'à la fin des opérations de liquidation et non sur la seule économie d'impôt à la souscription. Même en cas de perte sur la revente des immeubles à l'échéance, un impôt sur la plus-value pourra être prélevé sur le prix de cession des immeubles.

■ Rappel des conditions de cession de parts.

Modalités de cession : la cession de parts de la SCPI est libre. Toutefois, compte tenu de la spécificité fiscale de cette SCPI, le marché secondaire devrait être quasi inexistant pendant toute la durée de vie de la Société.**Registre des transferts :** Toute mutation de parts sera considérée comme réalisée à la date de son inscription sur le registre des transferts.**Répartition des revenus :** En cas de cession, le cessionnaire bénéficie des résultats attachés aux parts cédées à compter du premier jour du trimestre de l'inscription de la cession sur le registre de la société : les éventuels acomptes sur dividendes mis en distribution postérieurement à la date d'inscription de la cession sur le registre de la société, mais afférents à une période antérieure à l'entrée en jouissance du cessionnaire, resteront acquis au cédant. Il est rappelé de la société ne garantit pas la revente des parts.**Droit d'enregistrement :** les frais de transaction sur le marché secondaire des parts sont à la charge de l'acquéreur et comprennent notamment les droits d'enregistrement de 5%.**Il est rappelé que le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client, et que cette situation est susceptible d'évoluer ultérieurement.***Pour toute information, nous vous invitons à consulter la documentation réglementaire sur le site internet www.urban-premium.com et à vous rapprocher de votre conseiller en gestion de patrimoine habituel.*

Urban Premium

URBAN PIERRE N°6Société Civile de Placement en Immobilier à capital fixe
« Déficit Foncier » ayant reçu le visa n°22-04 de l'AMF
en date du 17/05/2022Siège social :
38, rue Jean Mermoz - 75008 Paris**URBAN PREMIUM**Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF
le 8 juin 2010 sous le n°GP-1000002138, rue Jean Mermoz - 75008 Paris
01 82 28 99 99 - infos@urban-premium.com
www.urban-premium.com